



Arnaque au virement bancaire

Par bertie

Bonjour

J'ai été victime d'une arnaque au virement bancaire.

J'ai lancé une procédure de conciliation avec ma banque qui laquelle je reproche certains manquements.

J'avais demandé à cette dernière de me fournir tout les éléments relatifs à une demande de rappel de fond que j'avais sollicité auprès de leur service administratif et ils ne m'ont fourni, à ce jour, qu'une attestation qui présente des incohérences.

Suis-je en droit, en tant que particulier et sans le recours à un avocat, de demander des informations plus détaillées qui me permettrait de remettre en cause la véracité des informations qu'ils m'ont préalablement transmis au travers d'une simple attestation ?

Et surtout, quels types de renseignements doivent-ils ou sont-ils dans l'obligation légale de me fournir ?

Vous remerciant par avance de votre retour

Cordialement

Bertrand